



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14457

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2027

ÉDITÉ LE

25/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SASCOPCA

Capital : DEPUIS LE 27/02/2025
52 320

Raison sociale : SECOP

10 BOULEVARD DES RAVALIERES
72560 CHANGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 7202 B 303 888 994

Téléphone : 02 43 84 75 49

Fax :

Siret : 303 888 994 00066

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet : <http://www.secop.fr>

Numéro caisse de congés payés : 1542

E-mail : accueil@secop.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011402351004

Responsabilité légale :

ALCAN FRANÇOIS PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION / CHAILLEUX ERIC
ADMINISTRATEUR / DEMET CHRISTOPHE ADMINISTRATEUR

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011402351004

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	18/03/2026
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/06/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	14/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/02/2026

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.